



CARTE COMMUNALE

SAINT-FRAIMBAULT

REGLEMENT GRAPHIQUE
AU 1/10000



Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
approuvant la révision de la carte communale

en date du 06 février 2017
Le Maire,

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
approuvant la révision de la carte communale

en date du
Le Préfet,

inHARI
Agence de l'Orne
52 boulevard du 1er Chateaux - BP 39-61001 ALENCON CEDEX
tel : 02.33.31.40.11 - fax : 02.33.31.40.17 Email: agence-orned@inHARI.fr

LEGENDE

Secteur où les constructions sont autorisées

Secteur réservé aux activités incompatibles avec l'habitat

Secteur inconstructible à l'exception de :

- l'adaptation, du changement de destination, de la réfection et de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

100 0 100 200 300
Mètres

